

La revalorisation «historique» du ministre Mensonges et duperies Pour preuve la rémunération des E3C

Conscient de l'extrême impopularité de sa réforme du lycée et du baccalauréat, le gouvernement a cru pouvoir acheter les suffrages des personnels en créant une indemnité exceptionnelle pour l'année scolaire 2019-2020 afin de rémunérer l'organisation et la participation à l'évaluation des épreuves communes de contrôle continu. L'opération de séduction peut-elle réussir ?

Un montant de correction inférieur au Smic

L'indemnité forfaitaire sera de 50 euros «par division» pour les professeurs quel que soit le nombre de copies corrigées et de 500 euros pour les personnels de direction quel que soit le nombre de classes concernées par les E3C.

Jusqu'à présent, les correcteurs étaient rétribués 5 euros par copie. Comme les classes de lycée comptent en moyenne 30 élèves, les professeurs toucheront une rémunération au moins trois fois inférieure à celle dont ils bénéficiaient dans l'ancien système. Pourquoi une telle baisse est avancée par le ministre ? Le prétexte avancé est que les productions des élèves seront théoriquement plus concises puisque réalisées dans un temps plus court. C'est l'effet "nouvelles épreuves et contrôle continu" !

Le choix des sujets des E3C, l'élaboration d'un corrigé, d'un barème, la lecture des copies, leur annotation, la saisie des notes demanderont des heures et des heures, pour le ministre de la réforme, tout cela ne vaut rien. La rémunération prévue sera inférieure au SMIC horaire. C'est dire la considération que le ministre porte au travail de ses professeurs qu'il dit vouloir valoriser.

Une réforme rejetée par les personnels

Les E3C ont commencé et c'est un rejet massif. Aucun texte officiel n'a encore été publié sur la rémunération de ce travail supplémentaire exigé des personnels, comme s'ils ne comptaient guère aux yeux du ministre. La seule réponse officielle, c'est la répression vis-à-vis des personnels qui bloquent les E3C pour rétablir un baccalauréat national terminal et ses épreuves.

Les personnels ne peuvent supporter une nouvelle preuve de mépris après le passage en force d'une réforme rejetée par la majorité des personnels et des organisations syndicales. On voudrait nous faire accepter une indemnité qui aurait un caractère «exceptionnel» c'est-à-dire qu'elle n'est prévue que pour l'année scolaire 2019-2020. La colère est là.

Des primes contre les pensions

Le ministre supprime une rémunération. Et, dans le même temps, il annonce que les indemnités des enseignants vont être augmentées pour compenser, du moins en partie, les pertes énormes de pension qu'entraînerait pour les enseignants l'instauration d'un régime universel de retraite par points.

L'absence de rétribution pour les E3C en 2020 montre ce qu'il faut penser des promesses de revalorisation et du combat légitime contre les E3C.

Loin de désamorcer les critiques des personnels contre la réforme du lycée, la maigre rémunération prévue pour les E3C les confirme dans leur opposition.

Le baccalauréat Blanquer qui devait être un «baccalauréat musclé», n'est qu'un sous-baccalauréat, un baccalauréat au rabais aux yeux mêmes de ses concepteurs puisqu'il ne donnera lieu qu'à une rétribution dévaluée et provisoire pour les correcteurs et les organisateurs.

Combattant cette dépréciation du diplôme, la FNEC FP-FO revendique le retour à un baccalauréat constitué d'épreuves nationales, disciplinaires, anonymes et terminales. La réalité des concertations ministérielles que le ministre entend valider, c'est modifier nos missions, nos horaires, notre statut, notre retraite et nos pensions.

La FNEC FP-FO n'accepte pas ce marché de dupes.

Montreuil le 23 janvier 2020